



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION

### **RUE RASPAIL (R.D.224A)**

Mesures définitives

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 415-15, R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU la fiche descriptive de chantier courant valant arrêté datée du 11 mars 2024 prise dans le cadre de travaux de marquage réalisés pour le compte du Conseil Départemental du Val-de-Marne rue Raspail,

CONSIDERANT qu'il convient de faciliter les déplacements des cyclistes rue Raspail et pour ce faire prendre des dispositions définitives touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Raspail sur le tronçon compris entre la Place Parmentier et la rue Saint-Just à compter du 29 mars 2024 à 16 heures 30 :**

- **Le couloir réservé aux bus est accessible aux vélos,**
- Création de **sas vélos** au niveau des carrefours formés avec les rues Claude Guy et Saint-Just.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions ont matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise missionnée par le Conseil Départemental du Val-de-Marne – Direction Voirie et Mobilités.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 MAR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 21 MAR. 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset